

SÉRANDON

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - N° 156 - Juin 2024

L'édito



*Par les soirs bleus d'été, j'irai dans les sentiers.
Picoté par les blés, fouler l'herbe menue :
Rêveur, j'en sentirai la fraîcheur à mes pieds.
Je laisserai le vent baigner ma tête nue.*

Arthur Rimbaud
1854 - 1891

Le conseil municipal a voté en avril dernier son budget primitif.

Grâce à une bonne gestion budgétaire, il en ressort que la situation financière de la commune est saine.

Nous avons décidé d'investir dans la construction de box garages pour les associations, des travaux de voiries (déjà réalisés), la réfection de pistes forestières, l'aménagement du chemin d'accès au Belvédère et la construction d'une résidence autonomie.

Cette année nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux des impôts fonciers mais cependant nous augmentons légèrement la taxe d'habitation qui concerne uniquement les résidences secondaires (*voir le Conseil municipal du 5 avril 2024*).

Comme chacun le sait, l'assemblée nationale est dissoute et nous allons voter le 30 juin et le 7 juillet. Le vote est un acte important et définit la stratégie de la vie politique. Chacun d'entre nous doit être conscient des enjeux...

Dans un domaine plus léger, mais ô combien important dans notre village, le club Lou Micalets va fêter ses 40 ans d'existence, le comité des fêtes, l'arbre du Renard nous annoncent des festivités à venir...

Et le 29 juin, lors de l'exposition de véhicules d'époque nous serons très heureux d'accueillir notre miss Limousin 15/17 micalète Maëlle SERVE.

Mon équipe et moi-même ainsi que les agents communaux restons à votre écoute.

Pierre MATHES
Maire

Comme vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine organise les transports scolaires de votre enfant.

Afin d'organiser au mieux le transport de votre enfant, nous vous invitons à effectuer votre demande le plus tôt possible. Jusqu'au 22 juillet 2024, vous pourrez bénéficier de la gratuité des frais de dossier (24 €).

Connectez-vous à votre compte Région (mêmes identifiant et code d'accès que l'année en cours). En quelques minutes, l'inscription sera enregistrée et votre dossier traité dans les meilleurs délais.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/contacts>

Tél : 0970 870 870 (du lundi au samedi de 8h à 19h)

SÉRANDON

Mairie de SÉRANDON

Téléphone : 05 55 95 88 33

Adresse mail

mairie@serandon.fr

Site internet

serandon.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mardi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

Mercredi 8h30/12h30

Jeudi Fermeture

Vendredi 8h30/12h30 - 13h30/17h00

B.I.M. de Sérandon

N° 156 - Avril 2024

Rédacteur en chef

Pierre MATHES

Mise en page & impression

Eric GENCE - Mairie de Sérandon

Tirage

Mairie de Sérandon

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024



SÉRANDON

I - Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée est celle qui s'applique à la commune.

Le budget 2024 a été voté le 05/04/2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures du secrétariat de mairie. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions Europe, État, Département et Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

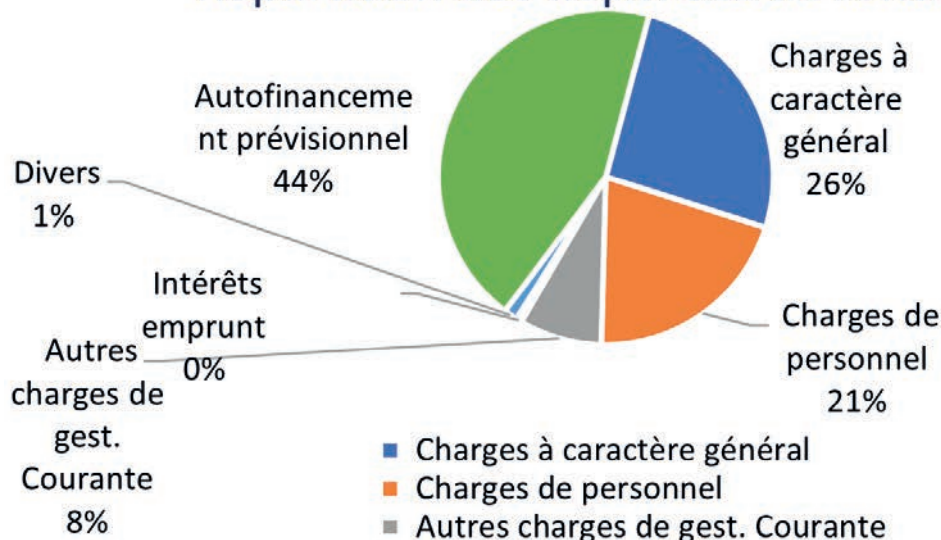
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement pour 2024 représentent 914 868,03 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Les charges de personnel représentent 187 900 euros des dépenses de fonctionnement de la commune.

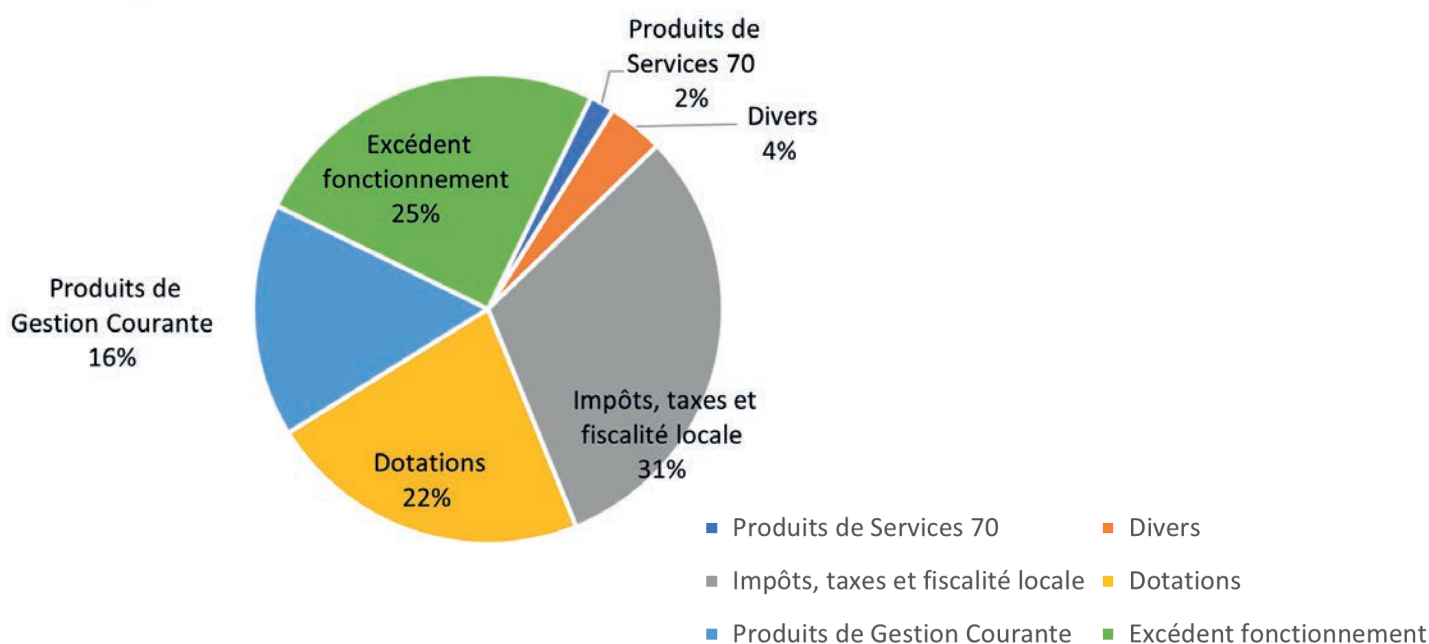
Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 914 868,03 euros avec des dépenses réelles (hors virement à la section d'investissement et amortissement) à hauteur de 506 506,44 euros.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'État, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Ces recettes de fonctionnement correspondent :

- à l'affectation de l'excédent 2023 de la section de fonctionnement pour 228 636,96 €.
- aux impôts locaux, taxes et compensations pour 284 431 €,
- aux dotations (principalement la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Rurale) pour 221 381 €
- aux autres produits de gestion (notamment les loyers et location de salles, la redevance hydraulique) pour 147 000 €.

Répartition des recettes de fonctionnement



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

A ces dépenses, il convient d'intégrer la reprise du déficit d'investissement 2023 pour 431 369,74 €.

- en recettes : on trouve principalement : les cessions immobilières, les emprunts, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

La cession/reprise de l'ancien tracteur de la commune s'élève à 43 200 € TTC.

A ces recettes, il convient d'ajouter la part d'autofinancement dégagée par la commune, qui correspond à l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses.

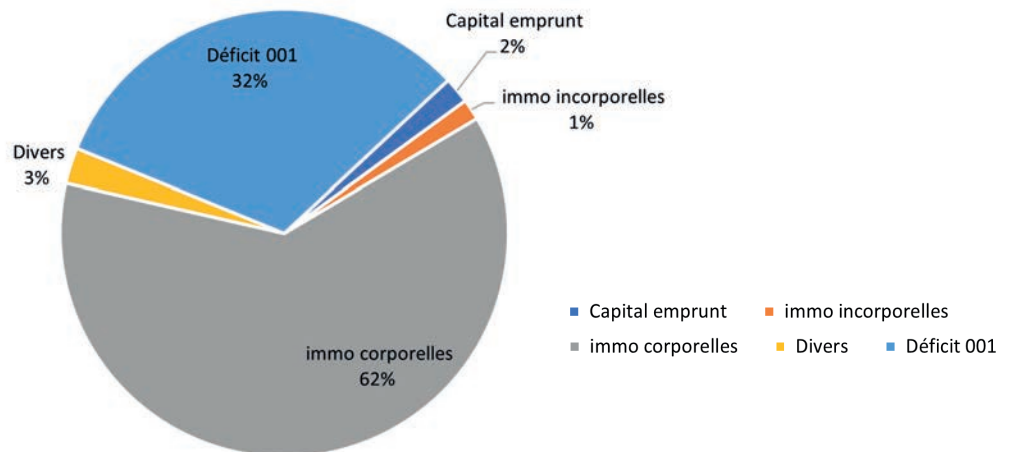
En 2024, le montant total des recettes d'investissement est de 1 352 924,58 €.

Les principales recettes d'investissement sont :

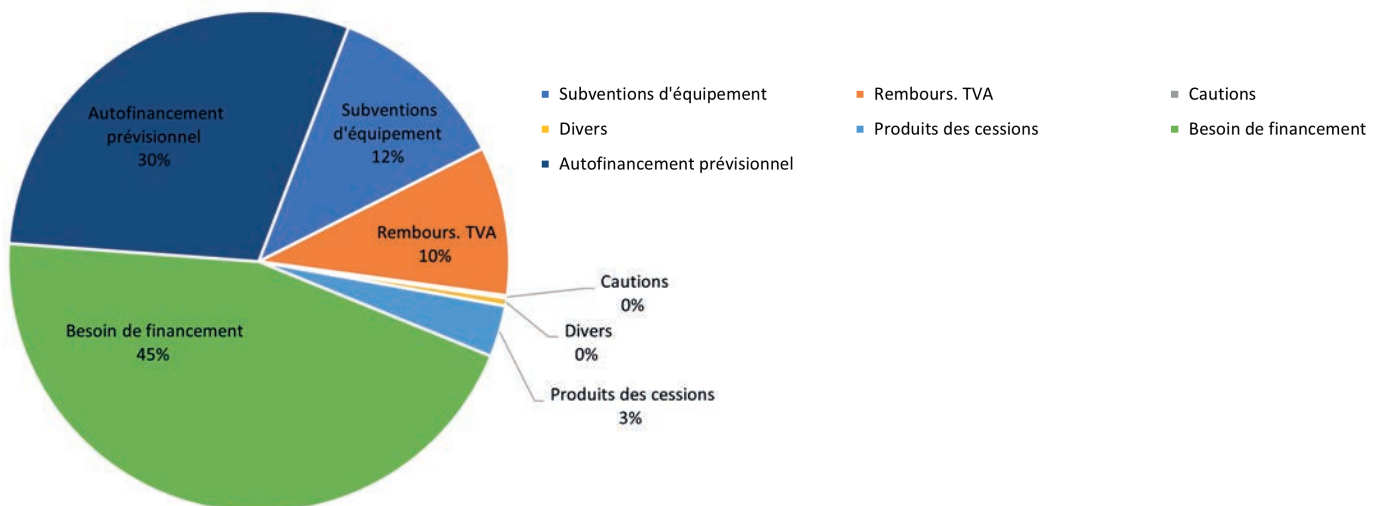
- L'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 401 523,26 €
- L'excédent de fonctionnement reporté pour 608 795,15 €

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Répartition des dépenses d'investissement



Répartition des recettes d'investissement



c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- La construction de box pour les associations et la location
- Les travaux de voirie
- La réfection des pistes forestières
- L'aménagement du chemin d'accès au belvédère de Gratte-Bruyère
- La construction d'une résidence autonomie

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 914 868,03 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 1 352 924,58 €

c) État de la dette :

1 emprunt à taux fixe de 250 000 € souscrit en 2022 sur 10 ans.

L'encours de la dette au 15/01/2024 (capital restant dû) s'élève à 221 058,59 €

Annuité de la dette 2024 : 27 278 €

- - -

Vote des taux d'imposition

Le maire rappelle que le taux de la taxe d'habitation à Sérandon est actuellement de 4%. Le produit attendu en 2024 s'élève à 9 524 €. Le taux moyen départemental de la taxe d'habitation est de 7,61 %.

La loi de finances 2024 offre la possibilité pour certaines communes d'augmenter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires en dérogation des règles de lien, donc sans augmenter les taux du foncier. Cela permettrait d'augmenter le taux de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 4,51 %, ce qui générerait pour la collectivité un produit de 10 738,31 €, soit 1 214,31 € supplémentaires.

Trois possibilités s'offrent aux élus concernant les taux d'imposition :

- soit augmenter les trois taux d'imposition (bâti, non bâti et taxe d'habitation) par l'application des règles de lien ;
- soit augmenter uniquement la taxe d'habitation ;
- soit maintenir les taux actuels.

Les élus débattent de l'intérêt ou non d'augmenter les taux d'imposition, sachant que les taux d'imposition sur la commune n'ont pas subi de hausse depuis de nombreuses années. L'effort fiscal peut se révéler nécessaire pour financer de nouveaux projets et démontrer la démarche volontariste de la collectivité.

Cependant, l'adjoint Bernard BOUROTTE souligne les difficultés financières des ménages à l'heure actuelle, les budgets familiaux particulièrement contraints dans le contexte économique actuel et s'interroge sur les effets d'une hausse globale des impôts sur les foyers de la commune. A leur tour, d'autres élus manifestent leur désapprobation. En revanche, certains élus se montrent plus favorables à une hausse de la taxe d'habitation uniquement, seules les résidences secondaires étant concernées par cet impôt. La commune compte 110 résidences secondaires.

Il est également évoqué la possibilité d'instaurer la taxe d'habitation sur les logements vacants (locaux d'habitation uniquement), ces derniers en étant jusqu'à présent exonérés. Cela offrirait l'avantage d'inciter les propriétaires de logements vacants à mettre leurs biens sur le marché de l'immobilier, à la location ou à la vente, la commune étant confrontée à une pénurie en ces domaines.

Pour mettre en place la THLV, la collectivité doit délibérer avant le 1^{er} octobre de l'année pour que la mesure soit applicable l'année suivante. Le maire propose que cette question soit étudiée dans les mois qui viennent afin d'être soumise aux élus lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse à 10 voix Contre et 1 abstention la hausse de l'ensemble des taux d'imposition et approuve la hausse du taux de la seule taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 4,51% pour l'année 2024. Adopté à 6 voix Pour, 3 voix Contre et 2 abstentions.

Vente parcelle lotissement

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de la dernière parcelle viabilisée (n°8) du lotissement communal, cadastrée ZT 172 d'une superficie de 1 260 m² au prix de 6,00 €/m², soit 7 560 €.

Les frais afférents à cette opération sont à la charge de l'acquéreur.

Vente parcelle ZD37 au Verdier

Le maire précise que suite au déclassement de la voie communale n°11, il convient de se prononcer à nouveau sur la vente d'une partie de la parcelle cadastrée ZD37 (133 m²) située en limite de leur propriété au Verdier. - Adoptée à l'unanimité.

Aide financière pour un voyage scolaire en Ardèche

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité, une aide de 60,00 € à chacune des familles des quatre élèves de 4ème du collège de Neuvic devant participer à un séjour scolaire organisé en Ardèche du 25 au 28 juin 2024.

Adhésion à l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM)

Après en avoir délibéré à 7 voix "pour", 1 voix "contre" et 3 abstentions, le conseil municipal décide d'adhérer à l'Association nationale des élus de la montagne qui représente les collectivités de montagne auprès des pouvoirs publics pour obtenir la mise en oeuvre d'une politique de développement de ces territoires, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

Questions diverses

Les élus répondent à l'enquête adressée aux mairies par le SIVOM du Riffaud au sujet du transfert obligatoire de la compétence eau potable et assainissement aux communautés de communes, prévu au 1^{er} janvier 2026.

La séance est levée à 22H20

Pierre MATHES, maire - Florence SERVE, secrétaire de séance

Résultats Européennes Sérandon

Électeurs inscrits	303
Votants	186
Exprimés	175

Jordan BARDELLA - 54 voix	30.86 %	Léon DEFFONTAINES - 5 voix	2.86%
Raphaël GLUCKSMANN - 32 voix	18.29 %	Jean Marc GOVERNATORI - 5 voix	2.86%
François-Xavier BELLAMY - 17 voix	9.71%	Nathalie ARTHAUD - 3 voix	1.71 %
Valérie HAYER - 15 voix	8.57%	Marine CHOLLEY - 2 voix	1.14%
Manon AUBRY - 11 voix	6.29%	François ASSELINEAU - 2 voix	1.14%
Jean LASSALLE - 11 voix	6.29%	Hélène THOUY - 1 voix	0.57%
Marie TOUSSAINT - 9 voix	5.14 %		
Marion MARÉCHAL - 8 voix	4.57%		



Distribution de sacs pour le tri des emballages



Les consignes de tri des emballages ont évolué.

Un sac de pré-collecte avec les consignes de tri est fourni à chaque foyer de la commune.

À récupérer à la mairie aux heures d'ouvertures habituelles.

Une règle simple :

AUCUN CARTON DANS LA BENNE À PAPIER



DÉCHÈTERIE



OU





La Poste en Agence Communale est présente à Sérandon dans un espace mutualisé avec la Mairie

L'agence est habilitée à réaliser l'essentiel des services de La Poste.

La Poste et la Mairie proposent donc aux habitants de Sérandon :

Le retrait et le dépôt de colis et courrier (lettres avec et sans suivi, lettres recommandées) qu'ils soient préaffranchis ou à affranchir sur place ;

L'affranchissement de lettres et de colis ;

La vente de produits et services :

Produits du quotidien : carnets de timbres, enveloppes, pré-timbrées, emballages, colis prêts à envoyer colissimo et prêt à expédier Chronopost service de réexpédition du courrier

Téléphonie : une offre qui répond à un besoin essentiel contre l'inclusion numérique en ruralité

Services : veillez sur mes parents et tablette Ardoiz pour vivre en toute sécurité à domicile

Produits de partenaires de la Poste : MONNAIE DE PARIS, UNICEF

Les services financiers de dépannage

Retrait d'espèces sur compte courant postal ou épargne de La banque Postale

Dans la limite de 500 € par compte et période de 7 jours glissants pour les titulaires du compte capables majeurs.

Versements d'espèces sur comptes courant postal ou épargne de La banque postale*

* Dans la limite de 500 € par compte et période de 7 jours glissants pour les titulaires du compte capables majeurs.

INFOS PRATIQUES

LA POSTE AGENCE COMMUNALE DE SERANDON

Adresse : 3, Route du Moulin de Barrié 19160 Sérandon

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 ;
- mercredi de 9h à 12h.



EXPOSITION DE VÉHICULES D'ÉPOQUE SAMEDI 29 JUIN 2024

Sur la place du village
dès 10h00

11h00

Cérémonie de remise du Label

Villes & Villages d'Accueil des Véhicules d'époque
par la F.F.V.E.



Sérandon

NOS FORÊTS

Dans nos paysages de nature préservée, nos forêts sont une richesse. Procéder à une coupe de bois se doit d'être fait dans une démarche respectueuse de la réglementation mais aussi d'une certaine éthique...

Si l'exploitation de son domaine forestier est bien évidemment un droit pour chacun, cela ne peut se faire sans un respect strict d'une procédure destinée à protéger les espaces communaux.

Une déclaration doit en effet être faite par l'acheteur, une plateforme est prévue à cet effet "transbois", afin de faire valider par la municipalité la zone de dépôt ainsi que le plan de sortie pour les transporteurs. Un état des lieux est réalisé en début et fin de chantier, une remise en état doit être effectuée en cas de dégradations.

Au-delà de ces points règlementaires, nous attirons l'attention des propriétaires sur la nécessaire vigilance qui doit être la leur.

En effet, il arrive que les intérêts économiques de certains acheteurs les poussent à inciter les propriétaires à couper plus que ce qui était initialement prévu, dénaturant par là même progressivement nos paysages forestiers, auxquels nous sommes tant attachés et qui participent à la beauté de notre campagne Micalète.



LA VOIRIE 2024

Le total des travaux s'élève pour cette année à 137 492.55 € H.T.

Comme suit :

- V.C. 2. - Laborie, la Jeansonnie. V.C. 5. De l'église à la croix du Châtre.
- V.C. 42. - De la croix blanche (du carrefour de Vermillard au village de Vermillard)
- Restauration du parking de la mairie qui avait subi des dégradations à la suite des travaux de la mairie, et séparation des eaux pluviales des eaux usées.



LE CIMETIÈRE

Un engazonnement a été effectué entre les tombes ; il faudra vérifier, au fil du temps, s'il est uniforme et s'il résiste bien aux conditions météorologiques.

L'apparence du cimetière va être plus accueillant et naturel, alliant esthétique et maîtrise des coûts de gestion.

Les visiteurs et les familles peuvent faire part de leurs remarques concernant l'aspect visuel et le confort de cette initiative.



État-Civil

DÉCÈS

Agnès HOUDAYER - Le 1^{er} avril 2024
Georges SERVES - Le 4 avril 2024
Eugénie, Françoise JULIEN - Le 12 mai 2024
Jean-Luc Julien - Le 24 mai 2024
Janine PASCOLO - Le 30 mai 2024



NAISSANCE

Kyan GORGEON - Le 26 mars 2024

Une Miss à Sérandon !



Le comité organisateur Miss 15/17 ans Limousin , créé en 2012 a pour but "*de faire découvrir le monde de la mode et de l'élégance à des adolescentes dans un esprit sain et naturel*".

10 candidates ont concouru cette année pour le titre de Miss Limousin15/17.

Après les sélections de tests de culture générale, de tests d'élégance avec 3 tableaux avec des tenues différentes, de tests d'éloquence où chacune se présentait devant un public venu nombreux, le vote du jury, du public et par sms, Maëlle SERVE a été couronnée MISS, avec 4 dauphines et il y a eu un prix Coup de Cœur.

Maëlle SERVE, âgée de 16 ans, est élève en 1^{ère} au lycée Bernart de Ventadour d'Ussel.

Elle habite Sérandon avec sa mère et sa sœur, très fières d'elle.

L'aventure se poursuit pour elle ; elle était présente à l'élection de Miss Aquitaine 15/17 à Mussidan le 27 avril, de Miss Poitou-Charente 15/17 à Chauvigny le 18 mai. Différents tableaux ont été présenté sur scène.

Les élues des 3 départements se retrouveront pour concourir à l'élection régionale Miss 15/17 Nouvelle Aquitaine en novembre pour remporter l'écharpe qui les amènera vers l'aventure France 2025.

En attendant, Maëlle peut être invitée lors d'animations estivales, en accord avec le Comité, pour promouvoir l'élégance française. *Elle honorera de sa présence l'exposition de Véhicules d'époque à Sérandon Samedi 29 juin.*

Félicitations!!

Les Micalets, fiers de leur jeune Miss, la félicitent et lui souhaitent de réussir dans ce domaine et dans ses études.

BILAN DE L'ANNÉE 2023

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE NEUVIC



Pour l'année écoulée, le centre de secours a effectué 361 sorties de secours.
349 sorties de secours, réparties de la manière suivante :

- 283 secours à personnes
- 23 accidents de la circulation
- 18 incendies
- 25 opérations diverses

Dans ce total, nous avons aidé 8 fois des secteurs voisins.

Aux 349 sorties, s'ajoutent 12 doublons. Ces doublons ont été assurés par d'autres casernes limitrophes, car nous étions déjà en interventions. J'en profite pour remercier nos collègues pour leur geste au profit de notre secteur défendu.

Tout cela fut possible grâce au 28 personnels, 12 femmes et 16 hommes qui composent l'effectif. Une équipe, notre équipe, qui fait aujourd'hui la fierté du chef de centre que je suis, un groupe sans qui je ne serais rien, et que je souhaite remercier.

Force est de constater, que depuis quelques années, nous subissons une augmentation significative des interventions, notamment en matière de secours à personnes, avec une augmentation de 40% sur ce premier semestre 2024 ce qui nous fait nous interroger sur l'avenir.

Désormais, c'est quasiment 1 intervention par jour en moyenne. 50% environ se faisant en journée, elles sont réalisables en partie grâce aux conventions employeurs.

Une désertification médicale flagrante, et un manque accru d'ambulanciers privés ne trouvant pas de solutions pour couvrir notre secteur, ceci provoquant un déséquilibre que SEULS les sapeurs-pompiers arrivent encore à compenser pour le moment.

Je dis pour le moment, car sans appuis, prise de conscience et aides supplémentaires des collectivités locales, des employeurs publiques/voir privés, il sera difficile de répondre à toutes les sollicitations au fil du temps.

Nous constatons aujourd'hui que nous sommes au point d'équilibre et que le besoin de ré-augmenter les effectifs se fait sentir, du moins en journée.

Je sais que chacun a ses combats, ses centres d'intérêts, ou qu'une entreprise a besoin de sa main d'œuvre pour tenir une certaine continuité, c'est compréhensible, mais en tant que citoyens,

posons-nous cette question, sincèrement et avec pragmatisme, et si demain après un appel au 18, il nous faut attendre 2 heures ou un Uber-pompier pour nous secourir, quel serait notre réaction ?

Mon message sera simple, je fais appel et d'une manière optimiste et solennelle, aux employeurs et aux possibles futurs employeurs publics et privés, pour être des acteurs de la pérennisation du centre de secours. Certains faisant déjà de gros efforts, je les en remercie par ailleurs.

Notre caserne n'appartient pas qu'à ceux qui y ont élu 2^{ème} domicile, elle appartient aussi et surtout à ceux qui en ont besoin. Le domaine du secours de proximité n'est pas la seule responsabilité d'une instance plus qu'une autre, elle est bien l'affaire d'un secteur, et de toutes ses forces en présence.



Et Si chacun en prend conscience, alors l'efficience en sera encore plus grande.

Lieutenant Stéphane DETOUR
Chef du Centre de Secours de Neuvic

L'ARBRE DU RENARD



L'association l'Arbre du Renard est heureuse de vous présenter le programme de ce **week-end festif des 28/29/30 juin** !

VENDREDI 28 JUIN

18H30 - VERNISSAGE DE L'EXPOSITION

«QUINTET SYNAPSTHÉSIQUE»

AVEC JAM (SCULPTURE), ANNE GAËL VAUTRIN (PEINTURE), ALICE GODEAU (PHOTOGRAPHIE), LAE DENNILAULER (PHOTOGRAPHIE), PATRICK DUMAS (PEINTURE).

20H30 - CONCERT «TARAFIKAN»

DIMANCHE 30 JUIN

DE 10H À 16H - EXPOSITION

«QUINTET SYNAPSTHÉSIQUE»

JEUX D'EXTÉRIEURS ET DE SOCIÉTÉS

11H - CONTE «MOZAÏQUE»

AVEC MICHEL GALARET

14H - SIESTE SONORE

AVEC MARINE A. ET SA HARPE

PARKING CAMION

POSSIBILITÉ DE CAMPING

BUVETTE ET RESTAURATION

SUR PLACE MIDI ET SOIR

PAIEMENT CHÈQUE OU ESPÈCES

(PAS DE CB)

SAMEDI 29 JUIN

DE 10H À 18H

STANDS :

PLANNING FAMILIAL, ASSOCIATION SOLEIL (TSA), LIBRAIRIE MOBILE «LA PETITE MARCHANDE D'HISTOIRE», FRIPERIE MOBILE «CHEZ GLADYS», LE CHAUDRON DE L'ANGE, LA SOUCHE TORTUEUSE,

TON PORTRAIT EN NOIR ET BLANC.

COURSE D'ORIENTATION SUR LA

«LA DIVERSITÉ DES MILIEUX»

JEUX D'EXTÉRIEURS ET DE SOCIÉTÉS

EXPOSITION

«QUINTET SYNAPSTHÉSIQUE»

11H - CONTE «TU TE CROIS MALIN ?»

AVEC MICHEL GALARET

12H/14H30 - REPAS ASSURÉ PAR LE

CHAMPS DU PÂTRE



14H30 - SIESTE SONORE

AVEC MARINE A. ET SA HARPE

15H - CONTE «ELLE EST PAS BELLE LA

VIE ! » AVEC MICHEL GALARET

18H00 - BLIND TEST

19H00 - CONCERT «FOND PERDU»

20H30 - CONCERT «ADIEU NARCISSE»

22H30 - DJ'ROLL & TROMPET' DE LA

MORT

LE COMITÉ DES FÊTES

La saison estivale commence et le Comité des Fêtes se réjouit de vous accueillir pour de prochaines manifestations ! Après de longs mois d'hiver et de pluie, nous sommes prêts pour célébrer et faire vivre la belle saison !

Le 21 juin, pour la **fête de la musique**, le groupe **Barn Home** réveillera le rocker qui est en vous !

Buvette et grillades seront proposées par le comité des fêtes.

Pour la fête patronale, un beau programme vous attend !

Le 3 août, un concours de boules, un **intervillage**, et en début de soirée une **animation DJ**. Ensuite, nous aurons le plaisir et l'honneur d'accueillir le groupe des "**Singlar Blou**" en soirée, pour une soirée rock agricole bien de chez nous !

Le 4 août, une randonnée VTT, un concours de pétanque, les prestations des "**Cogneurs du plateau**" et de la **Banda**, et en soirée la charmante **Alma** vous fera voyager et danser sur des rythmes latinos, le tout suivi du traditionnel **feu d'artifice** pour clôturer notre fête patronale.

À noter aussi la **retraite aux flambeaux**, pour petits et grands !

Les buvettes et restauration seront au RDV et organisées par le comité des fêtes.

Le club Lou Micalets proposera également un stand de douceurs, et pendant tout le week-end, vous pourrez admirer une exposition de matériel agricole ancien pour mettre à l'honneur notre identité paysanne, transmise par nos aînés.

Et bien sûr, comme tous les ans, vous pourrez suivre la **procession** de Sainte-Ragegonde **samedi 3 août** en fin d'après-midi et assister à la messe célébrée par l'Abbé David et nos paroissiens, pour célébrer notre sainte patronne.

Le comité des fêtes vous attend nombreux pour des soirées festives et hautes en couleurs !

LA BOULE SÉRANDONNAISE

Cette année, la Boule sérandonnaise a bien figuré lors du championnat des clubs corréziens. Après avoir terminé en tête de la poule qui l'opposait à Neuvic et à Ussel, le club micalet a été qualifié pour les demi-finales et la finale accueillies par Laguenne le lundi de Pentecôte. En demi-finale les Micalets se sont inclinés de peu face à Laguenne qui ensuite a été sacré champion de la Corrèze.

Le concours annuel aura lieu le samedi 3 août. Après des années de concours incomplets en triplettes, nous avons décidé de faire le concours de la fête en doublettes. Seize doublettes seront donc présentes pour se disputer le challenge Piazza.



JOURNÉE DE L'ARBRE À SÉRANDON

Le samedi 16 mars a eu lieu à Sérandon la journée de l'arbre organisée par deux associations qui soutiennent la même cause, celle de l'arbre fruitier en verger de plein vent. L'objectif était de fédérer la population sur son territoire autour d'un projet commun, la taille de vieux pommiers.

Ces arbres sont les derniers représentants de l'agro-sylvo-pastoralisme, un système agricole utilisé durant des siècles dans notre pays. L'arbre était utilisé dans tous les domaines de la vie économique et sociale ; les châtaigniers, pommiers et poiriers donnaient des fruits ; les branches des charpoules étaient données au bétail qui mangeait le feuillage puis elles servaient de bois de chauffage.

La taille pratiquée redonne de la vigueur à ces arbres en supprimant le gui et le bois malade ou dépérissant. En aérant la couronne de l'arbre, elle favorise la production de fruits de meilleure qualité et fait apparaître la structure de l'arbre auparavant masquée par un excès de bois.

Nous avons rassemblé une soixantaine de personnes qui ont participé aux différents chantiers de taille dans les hameaux de la commune, Septzanges, Douniol, Clémensac, le Mont Roux et les Boisses. Les habitants de ces villages qui avaient de vieux pommiers à tailler ont accueilli un groupe encadré par un adhérent de la Compagnie des arbres qui maîtrise ce type de taille sur les fruitiers. Les explications et les échanges ont peu à peu donné confiance aux partici-



pants qui n'ont pas hésité à utiliser le matériel de taille à disposition. Ainsi une quarantaine de pommiers et trois arbres remarquables ont bénéficié d'un rajeunissement ou d'une mise en valeur.

Avec ces travaux de sauvetage, des transmissions de gestes et de savoirs ont donné lieu à de très beaux moments de partage. Les repas pris en commun dans la salle polyvalente mise à disposition par la municipalité ont participé à la convivialité.

La Compagnie des arbres regroupe des amateurs avertis, des professionnels de l'arbre forestier ou paysan et des artistes qui utilisent l'arbre comme moyen d'expression. Quatre arboristes de l'association étaient là durant la journée ; ils ont enlevé le gui sur un tilleul majestueux de Douniol et le bois mort sur un gros chêne qui abrite un espace de repos apprécié des cyclistes après la montée du pont de Vernéjoux.

Le Verger micalet essaie modestement de participer à la sauvegarde des variétés de pommes locales ou corrésiennes par la plantation de petits vergers communaux. Il propose chaque année au public une séance des différentes techniques de greffage.

Cette journée de l'arbre a été l'occasion de former les adhérents de l'association à la taille des fruitiers.



Le champ du pâtre

Commandes et Renseignements
07 87 68 67 07

Livraison à domicile tous les jeudis

- Produits laitiers de brebis
- Viande d'agneau
- Légumes

Pique-nique fermier tous les dimanches
de Juillet & d'Août
au Belvédère de Gratte-Bruyère

LE CLUB "LOU MICALETS"

UN PREMIER SEMESTRE 2024 CHARGÉ

Le programme du premier semestre du club "Lou Micalets" a été très diversifié et les manifestations proposées ont attiré près de 400 fidèles :

- 15 janvier : AG 2022 et repas de début d'année (62 participants),
- 29 janvier : loto annuel (120 participants),
- 10 février : chandeleur (39 participants),
- 2 mars : concours de belote printanier (36 participants),
- 21 mars : sortie au cabaret de Clermont-Ferrand (32 participants),
- 5 avril : conférence sur Malte (39 participants),
- 15 au 20 mai : séjour en Provence (23 participants),
- 24 mai : repas de cohésion chez Lisa (48 participants).

L'année 2024 est une année importante pour le club puisqu'elle marque ses 40 ans d'existence !

Tous les adhérents actuels ou anciens qui ne sont plus au club sont invités à participer à cette manifestation qui à n'en pas douter sera le point fort de l'année.



Prochains rendez-vous :

- 4 août : fête de Sérandon,
- 15 septembre : journée européenne du patrimoine,
- 5 octobre : concours de belote automnal,
- 17 novembre : AG 2024 et repas de fin d'année,
- 7 décembre : téléthon et fête de la pomme.

CORRÈZE AUTONOMIE



**Un nouveau service public,
une prise en charge améliorée !**

Depuis le 02/02/2024,

vous pouvez et devez contacter
le **05.55.19.19.19**
(service gratuit)

Pour toutes demandes concernant l'autonomie :

(aide administrative, aide à la complétude de dossier, évaluation des besoins, suivi de dossiers, mise en place de la téléassistance, solution de répit, ...).

Les coordinateurs/trices (ex ICA) peuvent toujours se rendre à votre domicile.


Corrèze Autonomie c'est plus de simplicité, plus de proximité, plus de réactivité.

Personnes âgées et/ou en situation de handicap, aidants, professionnels, nous sommes - *toujours* - là pour répondre à vos questions et besoins.

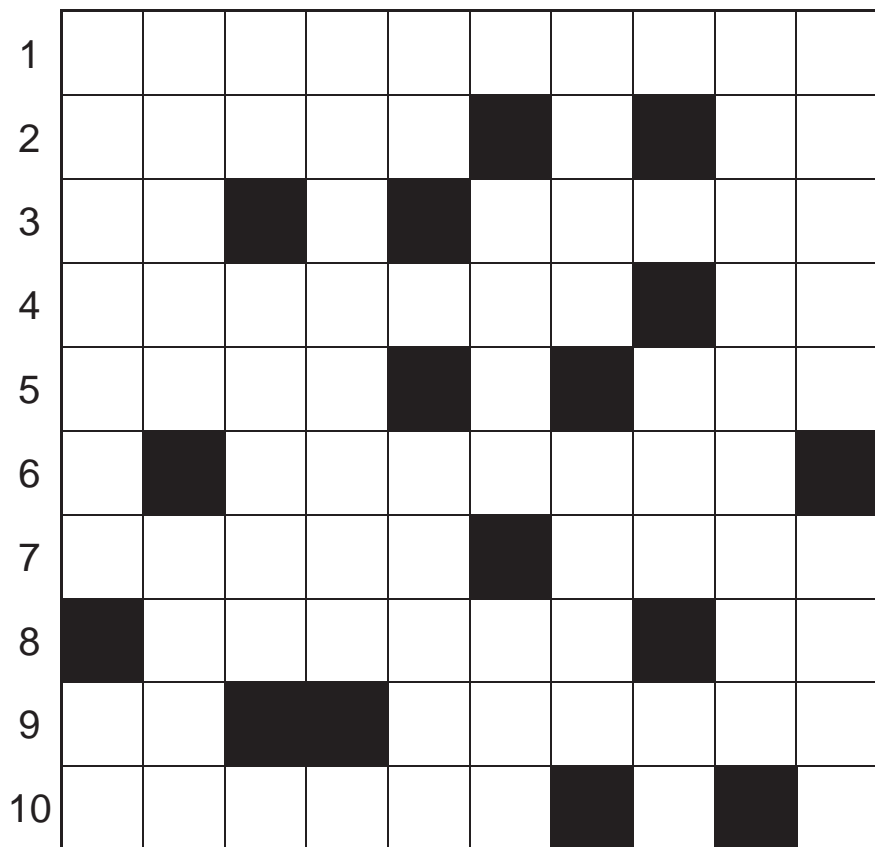
Contact :

Stéphanie MANZAGOL

Maison de santé - 3, rue des Ganottes - 19160 NEUVIC

 05 55 19 19 19

A B C D E F G H I J



MOTS CROISES MICALET

d'Alain Bech

Grille n°7 à 2 vitesses

Dans le prochain numéro du BM vous sera proposée une série de définitions plus simples pour cette même grille. Ainsi ceux qui n'auront pas fini la grille la première fois disposeront de deux définitions pour chaque mot.

Horizontalement

1 – Sérandon doit sa prospérité à ce hameau. 2 – Ils ont eu la malchance de rencontrer Pizarro. Brille dans la Dordogne. 3 – Se suivent au belvédère. Disparaît sous l'occupation. 4 – Abri pour des Micalets sur les hauteurs de la Dordogne ou pour des artistes magdaléniens en Dordogne. Autrefois occupait un an ou plus le Micalet mais pas la Micalette. 5 – Jeté par César devant le Rubicon. Vont aux Ages avec la cinquième lettre. 6 – Telle une certaine pierre sur la route des Ages. 7 – Presque mat. Ussel de Sérandon par la ligne verte. 8 – Les Liginiacois de Faux leur doivent leur adresse. Génisse punie cachée à Douniol. 9 – Fleuve bien plus petit que la rivière Dordogne. Ces Espagnols ont donné leur nom à une péninsule. 10 – Interprétée par le chef et l'orchestre ou préparée au piano par Lisa.

Verticalement

A – Pâté de campagne. A pour Lisa. B – Là, des feux à Sérandon et d'autres à Liginiac. Véhicule caché dans un hameau micalet. C – Préparer la terre au son. Ignore ou souffre de la canicule. D – Il attend la grande marée pour remonter la Dordogne. E – A l'entendre c'est ok pour Lisa. Gratte du papier. F – Colle aux semelles du Micalet en remontant. Se voit au milieu de l'iceberg. G – Félin qui a bonne vue. Apprécie du pêcheur à La Nau pour y placer sa barque. H – Jeune Micalet qui n'est plus de la première jeunesse. Il craint plus la canicule que la Dordogne. I – D'où l'on aperçoit Bouzabias sur l'autre versant de la Triouzoune. J – Autrefois faisait décrocher le Micalet. Juste ce qu'il faut.

Les 'Tréteaux du Plateau
présentent

Théâtre

CANDIDE
Voltaire

SÉRANDON
Salle Polyvalente
 VENDREDI 28 JUIN
20h30
Entrée au chapeau

Adaptation et mise en scène
Marie-Françoise O'EL-POSEN

BARN-HOME



Fête de la
Musique

VENREDI
21
JUIN

UNE ORGANISATION

- "Chez Brigitte"
- "Chez Lisa"
- "Comité des Fêtes"

**BUVETTE
&
RESTAURATION**
Grillades-frites!

SÉRAN DON 